

Décret du 1^{er} mars 1976 relatif au Centre INFFO

2 Mars 1976

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

1397

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 76 203 du 1^{er} mars 1976 relatif au centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances, Vu le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 relatif à l'information pour la productivité des entreprises ;

Vu le décret du 21 décembre 1968 approuvant les statuts du centre national d'information pour la productivité des entreprises,

Décète :

Art. 1^{er}. — L'association prévue par le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 prendra le nom de Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.

Art. 2. — Le centre a pour mission d'élaborer un programme de développement de l'information, de la documentation et des études dans le domaine de la formation professionnelle et de le mettre en œuvre dans le cadre général de la politique d'ensemble suivie en cette matière.

Art. 3. — Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des administrations compétentes et de personnalités qualifiées.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du Premier ministre.

Art. 4. — Un conseiller chargé du développement de l'information sur la formation professionnelle est placé auprès du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Formation professionnelle).

Il est nommé par arrêté du Premier ministre.

Le conseiller assure la direction du centre.

Art. 5. — Chaque année, après examen du programme d'activité du centre, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale seront mis à la disposition du conseiller pour l'accomplissement de sa mission.

Art. 6. — L'association est soumise au contrôle économique et financier de l'Etat dans les conditions prévues par le décret n° 55-733 du 26 mai 1955.

Art. 7. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment celles du décret n° 68-302 du 2 avril 1968.

Art. 8. — Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 1976.

JACQUES CHIRAC.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,
JEAN-PIERRE FOURCADE.

Conseil d'administration du centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.

Par arrêté du Premier ministre en date du 1^{er} mars 1976, sont nommés membres du conseil d'administration du centre pour le développement de l'information sur la formation permanente :

A. — Collège des employeurs.

M. Frois (Michel), directeur général de l'information au C. N. P. F., membre titulaire.

M. de Cayeux (Olivier), rapporteur de la commission Enseignement, formation, emploi du C. N. P. F., membre suppléant.

M. Guillaume (François), membre du bureau de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, membre titulaire.

M. Vial (André), chargé des problèmes d'information à la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, membre suppléant.

M. Seguin (Paul), directeur général de Babbitless, membre titulaire.

Mlle Montalescot (Marie-José), chef du service juridique de la formation professionnelle à l'union des industries métallurgiques et minières, membre suppléant.

M. Corpet (Yves), délégué général à l'enseignement, à l'information et à l'emploi du C. N. P. F., membre titulaire.

M. Minvielle (Jean), chef du service Formation professionnelle de la fédération nationale du bâtiment, membre suppléant.

M. Bouniol (Michel), administrateur de la chambre syndicale des travaux publics et privés de Paris et de la région parisienne, membre titulaire.

M. Conquet (André), directeur général honoraire de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, membre suppléant.

M. Sarguél (Jean), membre du bureau de la confédération générale des petites et moyennes entreprises, membre titulaire.

M. Nicolas (André), membre du bureau de la confédération générale des petites et moyennes entreprises, membre suppléant.

B. — Collège des salariés.

M. Juliot de la Morandière (Jacques), vice-président à la confédération générale des cadres (C. G. C.), membre titulaire.

M. Barthes (Pierre), président d'honneur de la fédération des cadres de la chimie, confédération générale des cadres (C. G. C.), membre suppléant.

M. Rolant (Michel), secrétaire national de la confédération française démocratique du travail (C. F. D. T.), membre titulaire.

M. Lebescond (Raymond), secrétaire confédéral de la confédération française démocratique du travail (C. F. D. T.), membre suppléant.

M. Faesch (Antoine), secrétaire confédéral de la confédération générale du travail-Force ouvrière (C. G. T.-F. O.), membre titulaire.

M. Casel (Gilles), directeur de la confédération générale du travail-Force ouvrière (C. G. T.-F. O.), membre suppléant.

Mme Moissonnier, secrétaire du centre confédéral d'études économiques de la confédération générale du travail (C. G. T.), membre titulaire.

M. Secchi (Pierre), confédération générale du travail (C. G. T.), membre suppléant.

M. Thuillier (Jean), trésorier de la confédération française des travailleurs chrétiens (C. F. T. C.), membre titulaire.

M. Guillou (Louis), membre de la confédération française des travailleurs chrétiens (C. F. T. C.), membre suppléant.

M. Astre (Louis), secrétaire national de la fédération de l'éducation nationale, membre titulaire.

M. Jelot (Georges), secrétaire du S. N. E. T. A., membre suppléant.

C. — Collège administratif.

M. Blondel (Claude), secrétaire général de la formation professionnelle, membre titulaire.

M. Le Roux, secrétaire général adjoint de la formation professionnelle, membre suppléant.

M. Constant (Gilbert), directeur général de l'enseignement, des études et de la recherche, ministère de l'agriculture, membre titulaire.

M. Jacob (Robert), bureau de la formation continue, ministère de l'agriculture, membre suppléant.

M. Frolet (Robert), directeur adjoint à la direction des mines, ministère de l'industrie et de la recherche, membre titulaire.

M. O'Gill (Raymond), chef du service de la formation professionnelle, direction des mines, ministère de l'industrie et de la recherche, membre suppléant.

M. Balmay (Dominique), sous-directeur adjoint au délégué à l'emploi, ministère du travail, membre titulaire.

M. Chaffiotte (Henri), ministère du travail, membre suppléant.

M. Saurel (Jean), directeur des lycées, ministère de l'éducation, membre titulaire.

M. Dible (Jean), sous-directeur chargé du service de la formation continue, ministère de l'éducation, membre suppléant.

M. Quermonne (Jean-Louis), directeur des enseignements supérieurs et de la recherche, secrétariat d'Etat aux universités, membre titulaire.

M. Sibert (Claude), direction des enseignements, de la recherche et des personnels, secrétariat d'Etat aux universités, membre suppléant.

D. — Collège des personnes qualifiées.

M. Agid (Philippe), secrétaire général de la fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises.

M. Anselme (Michel), président de la confédération des coopératives de construction et d'habitation.

M. Cotta (Alain), professeur agrégé de sciences économiques à l'université de Paris-IX.

M. Gelinier (Octave), directeur général de la C. E. G. O. S.

M. Lizop (Edouard), secrétaire général du secrétariat d'études pour l'éducation permanente et la promotion collective.

M. Metals (Guy), directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi.